

Le pouvoir socialiste et les enjeux du " libéralisme culturel "

Pierre Bréchon

▶ To cite this version:

Pierre Bréchon. Le pouvoir socialiste et les enjeux du "libéralisme culturel". Le bilan du quinquennat Hollande, Journée d'études PACTE, Jun 2014, Grenoble, MSH Alpes, France. halshs-01494140

HAL Id: halshs-01494140 https://shs.hal.science/halshs-01494140

Submitted on 22 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le pouvoir socialiste et les enjeux du « libéralisme culturel »

Pierre Bréchon¹, Journée d'études PACTE, MSH Alpes, 6 juin 2014

Le concept de « libéralisme culturel » est aujourd'hui un concept douteux car trop composite. Il est pourtant relativement récent. Il a été utilisé pour la première fois par Gérard Grunberg et Etienne Schweisguth dans *France de gauche, vote à droite*, ouvrage qui analysait les données de l'enquête postélectorale de 1978². Il s'agissait de désigner par ce concept un ensemble d'attitudes hédonistes et antiautoritaires qui s'étaient développées dans les années post-1968, renvoyant toutes à un rejet des valeurs traditionnelles au nom de l'autonomie des individus, avec notamment :

- une relativisation de la famille et du rigorisme des mœurs(acceptation ou soutien de l'union libre, du divorce, de l'avortement, de la contraception),
- une contestation des principes autoritaires (mesurée par une question « L'école doitelle apprendre aux enfants la discipline et le sens de l'effort ? »),
- une politique de prévention plutôt que de répression en matière d'ordre public,
- un rejet du patriotisme et du nationalisme au nom des droits des individus qui n'ont pas à se sacrifier pour la nation.

Ces attitudes correspondaient au système de valeurs qui se développait alors dans les classes moyennes salariées, orientées à gauche, dans un contexte de développement économique, de forte progression de la scolarisation, de l'urbanisation, du développement des médias.

Progressivement, dans les décennies suivantes, en étudiantles enquêtes électorales et les données des *European Values Studies* (EVS)³, Etienne Schweisguth a pris conscience qu'il y avait en fait trois dimensions autonomes au sein de ce « libéralisme culturel » et qu'on pouvait soutenir l'une sans adhérer aux les autres :

la conception de la famille et des mœurs, un libéralisme des mœurs et une permissivité pour tout ce qui concerne la vie privée (sexualité mais aussi euthanasie, suicide):
l'individu doit être libre de choisir dans sa vie privée;

²Cette naissance est rappelée par Etienne Schweisguth dans « Le libéralisme culturel aujourd'hui », note rédigée à l'occasion de la publication de la première vague du Baromètre politique français (2006-2007) Cevipof/ministère de l'intérieur, site du Cevipof.

¹ Professeur de science politique à Sciences po Grenoble, chercheur à Pacte/PO.

Etienne Schweisguth, « Liberté, autorité et civisme, trente ans après mai 1968 », dans Bréchon Pierre (direction), *Les valeurs des français. Evolutions de 1980 à 2000*, Armand Colin, coll. U, 2000, p. 157-178.

- Les valeurs universalistes et humanistes : l'égale dignité de tous les êtres humains qui doit se concrétiser dans des positions accueillantes à l'égard des immigrés et à un rejet des discriminations ;
- Les attitudes à l'égard de l'autorité. C'est là que l'évolution est la plus claire depuis les années 1980. Beaucoup de tenants du libéralisme des mœurs et des valeurs universalistes veulent aussi de l'ordre. On peut résumer leur position par une maxime : « Fais ce que tu veux dans ta vie privée, mais respecte l'ordre public ». En matière de délinquance et de déviance publique, les attitudes sévères et rigoristes se maintiennent au moins en partie, y compris à gauche, d'après les enquêtes sur les valeurs⁴.

Considérons ces trois dimensions dans le programme et dans les politiques menées depuis 2012.

Le programme de François Hollande

Les dimensions dudit libéralisme culturel ne donnent pas lieu à une forte mise en scène dans le programme, organisé autour du « redressement de la France », du « rétablissement de la justice », de « redonner espoir aux nouvelles générations »⁵. Le programme est d'abord organisé en contre-exemple de ce qui a été fait de 2007 à 2012.

Concernant la famille et le libéralisme des mœurs, on ne trouve que deux propositions. Dans un paragraphe sur « Je veux lutter sans concessions contre toutes les discriminations et ouvrir de nouveaux droits », figure la proposition 31 : « J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels », sans plus de détail.

Et dans la section concernant le système de santé, la proposition 21 énonce : « Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable, et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité ».

Concernant l'humanisme universaliste et la lutte contre les discriminations, beaucoup de propositions peuvent s'y rattacher, à travers la volonté de rétablir la justice et l'égalité entre les personnes qui résident en France. Le programme prévoit de lutter contre l'échec scolaire

⁴ Nathalie Dompnier, « Liberté privée et ordre public : la fin des antagonismes ? », dans Pierre Bréchon, Olivier Galland (direction), *L'individualisation des valeurs*, Armand Colin, 2010, p. 141-160.

⁵ François Hollande, Le changement, c'est maintenant. Mes 60 engagements pour la France, 2012, 42 p.

(proposition 37), de renforcer des moyens scolaires dans les zones qui en ont le plus besoin (n°27), de lutter contre les injustices au travail (n° 24), de défendre l'égalité des carrières et des salaires entre hommes et femmes (n° 25), de sécuriser l'accès aux soins pour tous les Français (n° 20), d'encadrer les loyers, de porter à 25 % dans toutes les communes le taux de logements sociaux et de multiplier par 5 les sanctions prévues pour les communes défaillantes, d'assurer la mixité sociale dans le bâti : 1/3 locatif HLM, 1/3 accession sociale (sans précision), 1/3 logement libre (non défini) (n° 22), de faire respecter le drotis des handicapés (n° 32).

Au-delà de ces politiques d'égalité sociales, quelques mesures plus précises concernent les populations d'origine étrangère :

- « J'abrogerai la circulaire sur les étudiants étrangers » (n° 39), circulaire de Claude Guéant mise en œuvre en 2011, qui rendait plus difficile le travail en France de diplômés étrangers venant de sortir des universités françaises.
- « Je lutterai contre le « délit de faciès » dans les contrôles d'identité et contre toute discrimination à l'embauche et au logement, je combattrai en permanence le racisme et l'antisémitisme » (sans plus de précision) (n° 30).
 - « J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis 5 ans. Je conduirai une lutte implacable contre l'immigration illégale et les filières de travail clandestin. Je sécuriserai l'immigration légale. Les régularisations seront opérées au cas par cas sur la base de critères objectifs » (proposition 50, dans un ensemble hétérogène sur « Je veux une République exemplaire et une France qui fasse entendre sa voix »). Il reprend donc ici l'engagement traditionnel de la gauche sur le vote (depuis François Mitterrand, proposition 80 des 110 propositions de 1981). Pour le reste, il est très prudent, puisqu'il ne prévoit pas de régularisation des immigrés illégaux, ce qui fait toujours des vagues à droite et ... à gauche, les régularisations seront au cas par cas, donc un peu invisibles (ce qui est mieux toléré par l'opinion publique) mais pas très différentes de la politique faite par la droite. Et la lutte implacable contre l'immigration illégale manque de précision : quid de la législation européenne ? Quid des étrangers qui cherchent à passer en Angleterre et sont entassés dans des camps? Le programme semble donc assez timide sur cette question, en lien probablement avec l'image –plus ou moins juste – d'une opinion publique xénophobe et très défavorable aux immigrés.

Concernant la politique de sécurité publique et de traitement de la délinquance, les engagements pris sont rassemblés sous l'en-tête « Je veux donner à la police et à la justice les moyensde nous protéger ». On y trouve 2 ensembles :

- Proposition 52 : développer une nouvelle police de proximité, donner des moyens renforcés à des zones de sécurité prioritaires à créer, doubler le nombre de centres éducatifs fermés pour les mineurs condamnés (sorte de substitut à l'envoi des mineurs dans une prison classique), 1000 postes supplémentaires pour la justice, la police et la gendarmerie.
- Proposition 53: garantir l'indépendance de la justice, notamment par rapport au pouvoir politique avec une réforme du CSM, interdiction des interventions du gouvernement sur des dossiers individuels, remise à plat de la procédure pénale (sans explicitation), les peines seront toutes exécutées et les prisons conformes au principe de dignité.

La tonalité n'est pas au laxisme et au libéralisme anti-répression des années 1970, il s'agit de renforcer les moyens de la police et de la justice, avec simplement plus de proximité, sans expliciter les moyens à développer en matière de prévention. On sent bien que, là aussi, la montée des attentes de sécurité publique et d'ordre social dans l'opinion publique, modèrent le programme socialiste, comme c'était déjà le cas en 2007 lorsque Ségolène Royal avait mis au coeur de sa campagne « l'ordre juste ».

Le libéralisme des mœurs en action

Concernant le *libéralisme des mœurs*, la mise en oeuvre a été effective sur le « mariage pour tous » et l'adoption possible pour les couples homosexuels, elle ne sera probablement pas évidente pour l'euthanasie. Et une position plutôt antilibérale a été adoptée par le gouvernement pour la gestation pour autrui et la prostitution.

La population française a beaucoup évolué sur l'homosexualité (des données longitudinales de sondages Sofres et Ifop le montrent clairement), d'abord lentement du milieu des années 1970 à 1a fin des années 1980, puis beaucoup plus rapidement dans le contexte des années 1990, avec la mobilisation des associations d'homosexuels d'abord contre le SIDA, puis en faveur d'une possible union civile (le PACS est adopté en 1999). Depuis 2004, environ 2/3 des Français sont favorables à un possible mariage des homosexuels et la moitié à l'adoption

potentielle des couples homosexuels⁶. Les propositions socialistes n'étaient donc pas en forte distance à l'égard de l'opinion publique. Mais le débat a bien montré que l'adoption homoparentale était une mesure qui passait moins bien que le mariage homosexuel, non seulement dans l'opinion mais auprès des acteurs sociaux et politiques.

La gauche s'était prononcée largement en faveur du mariage homosexuel entre 2005 et 2010 environ, Ségolène Royal y était favorable en 2007. Le projet de loi sur le mariage et l'adoption homosexuelle est très vite élaboré par Christiane Taubira, ministre de la Justice, et présenté dès novembre 2012 en conseil des ministres. La ministre veut aller vite. Cette loi déclenche d'autant plus la fureur de la droite, des milieux traditionnels et des institutions religieuses. Les catholiques y voient un bouleversement de l'institution familiale, base de l'ordre social. Donc, le mariage homosexuel ferait basculer toute la civilisation, ouvrant la voie à la polygamie et à l'inceste (selon le cardinal Barbarin, évêque de Lyon, primat des Gaules). Plusieurs grandes manifestations vont être organisées, sous le label « La manif pour tous »,réunissant (plus ou moins) les différents mouvements d'opposition, les 13 janvier et 24 mars 2013, avec autour de 300 000 personnes dans la rue selon la police et 1 million de personnes en janvier, puis 1,4 en mars selon les organisateurs. Une pétition est signée par plus de 700 000 personnes pour demander un référendum sur le sujet au Conseil économique, social et environnemental (CESE), pétition jugée irrecevable sur le moment par le bureau de cette institution, mais ce rejet vient d'être annulé fin juin par le tribunal administratif de Paris.

Le milieu associatif de défense des droits de l'homme, le milieu féministeet LGBT (lesbien, gay, bi et transexuel) va aussi se mobiliser et la rue voit donc s'affronter les adversaires et les partisans de cette loi. Mais les soutiens sont toujours plus difficiles à organiser que les critiques. La bataille de la rue est gagnée par les opposants. Le 27 janvier, au plus fort de la mobilisation de soutien, les partisans dans la rue sont 125 000 selon la police et 400 000 selon les organisateurs.

Plus de 5000 amendements sont déposés à l'Assemblée nationale, ce qui est signe d'une très forte mobilisation parlementaire et d'une stratégie d'obstruction. En première lecture à

⁶ Il y a eu quelques sondages divergents un peu inférieurs à la proportion des deux-tiers pour le mariage homosexuel pendant les semaines de débat, mais avec des formulations de questions différentes et parfois quelques peu suggestives. Les sondages sur l'adoption confirment au même moment l'ambivalence de l'opinion sur cette question : dans le contexte du débat, l'opposition à l'adoption homoparentale monte un peu (proche de 55 % entre janvier et avril 2013) mais est revenu depuis à l'équilibre 50/50.

l'Assemblée, le débat dure 110 heures. L'adoption a lieu par vote solennel le 12 février 2013. La loi est définitivement adoptée le 23 avril en seconde lecture, selon un texte identique à celui voté par le Sénat en première lecture. Elle est validée par le Conseil constitutionnel et promulguée sur le champ. Les premiers mariages homosexuels sont célébrés fin mai 2013. La loi n'intègre pas la Procréation médicalement assistée pour les femmes homosexuelles, alors que François Hollande s'y était déclaré favorable dans *Têtu* pendant la campagne présidentielle et semble avoir changé d'avis (il s'y déclare opposé en décembre 2012)⁷. Quant à la gestation pour autrui, le Parti socialiste s'y est déclaré opposé depuis déjà un certain temps et n'a pas souhaité modifier sa position dans le cadre du débat de cette loi, considérant la GPA comme un commerce immoral.

Autant le pouvoir socialiste a voulu aller vite sur le mariage homosexuel, autant il semble vouloir temporiser sur l'euthanasie. Dès juin 2012, Jean-Marc Ayrault explique queFrançois Hollande n'emploie jamais le mot euthanasie, il ne s'agira au mieux que de compléter la loi de 2005, dite loi Léonetti, qui permettait d'éviter l'acharnement thérapeutique et de laisser mourir, d'arrêter les soins, dans certaines conditions, des personnes définitivement incurables. On pourrait renforcer l'accès aux soins palliatifs et peut-être modifier la loi après des consultations où tous les courants auront pu se faire entendre⁸. En février 2014, dans le contexte de l'affaire Lambert, dont la famille se dispute sur l'arrêt les traitements, Jean-Marc Ayrault tient le même discours : la nouvelle législation devra faire l'objet du consensus le plus poussé. Et François Hollande avait évoqué lui-même le sujet dans sa conférence presse du 14 janvier 2014 :« Le comité consultatif d'éthique remettra ses conclusions dans les prochaines semaines, la ministre de la santé fera ses consultations dans les prochaines semaines pour qu'un accord le plus large possible puisse être trouvé, sans polémique, sans divisions ». Donc

⁷ Toute une série de mesures envisagées à l'origine n'ont pas été actées dans la loi sur le mariage homosexuel, des débats très vifs ayant eu lieu à l'intérieur de la majorité sur ces questions et la pression de la Manif pour tous ayant aussi conduit le gouvernement à temporiser à la veille des échéances électorales de 2014. Une loi sur la famille (censée traiter notamment de la PMA pour les homosexuelles) est reportée à deux reprises. Vient cependant en discussionen mai-juin 2014 un texte plutôt limité sur des mesures pratiques concernant l'autorité parentale pour les enfants de couples divorcés et sur le statut des beaux-parents dans les familles recomposées. Le clivage entre gauche et droite a été à nouveau fortement exprimé, selon des lignes de partage très semblables à celles concernant le mariage homosexuel.

⁸ Le <u>rapport Sicard</u> relatif à l'assistance médicalisée pour la fin de vie, demandé par le président en juillet 2012, est publié en décembre ; il préconise une « assistance au suicide » dans certains cas de maladies incurables et évolutives. Le terme est fort mais l'ensemble du rapport reste prudent quant à l'euthanasie active. La procédure de suicide assisté signifie que le malade reçoit les substances létales officiellement mais doit se les injecter luimême. L'idée a été rejetée par le Comité consultatif national d'éthique en juillet 2013, mais par contre accepté par un jury de 18 citoyens fin 2013, se prononçant à la demande du même comité d'éthique. Le milieu médical semblerait assez réticent à devoir gérer de difficiles protocoles de consultations aboutissant à injecter eux-mêmes des produits létaux, alors que toute leur éthique est de soigner, de guérir, de rétablir la vie et la santé.

wait and see, mais le président semble vouloir éviter une nouvelle réforme sur des questions de société où les mêmes milieux pourraient se mobiliser contre le pouvoir socialiste⁹.

Un mot encore sur un autre sujet qui touche au libéralisme des moeurs, celui de la prostitution. La question ne figure pas dans les 60 engagements de François Hollande maisle PS a normalement une position officielle, celle de la pénalisation du client, dans la suite de la tradition abolitionniste en France. Les maisons closes ont été interdites le commerce des êtres humains pour des fins sexuelles, le proxénétisme, est sévèrement condamné. Depuis 2003, pour décourager la prostitution dans les lieux publics, la droite avait instauré un délit de racolage passif, permettant de condamner à des amendes et même de la prison les prostituées, simplement parce qu'elles sont là. Donc les victimes sont de fait condamnées, selon l'analyse d'une bonne partie de la gauche. François Hollande avait évoqué dans sa campagne la possibilité de pénaliser le client. Et Najat Vallaud-Belkacem, ministre du Droit des femmes, a été très active pour faire avancer ce dossier. Une loi supprimant le délit de racolage passif des prostituées mais instaurant unepeine de 1500 € pour les clients a été votée en première lecture à l'Assemblée. La loi doit encore être votée par le Sénat dans les semaines et mois qui viennent¹⁰. Le pouvoir socialiste n'a donc pas considéré que la prostitution relevait des activités privées que chacun peut décider lui-même (liberté de se prostituer que réclament les travailleuses et travailleurs du sexe, liberté d'avoir recours à une ou un professionnel). La prostitution est considérée comme une question de société qui doit être sanctionnée, car elle constitue un esclavage pour les personnes considérées et aussi une nuisance pour l'environnement. Il est nécessaire de réguler cette question, qui relève de l'ordre social et non des libertés individuelles.

Politiques humanistes et de lutte contre les discriminations

Je ne traiterai pas des politiques de lutte contre les inégalités sociales, qui peuvent s'apparenter à du libéralisme culturel mais qui sont tellement vastes qu'elles concernent aussi toute la politique économique. Je me limite donc aux politiques à l'égard des immigrés.

⁹Le rebond de médiatisation des affaires Lambert et Bonnemaison en juin 2014 a fait rejaillir fortement le sujet à l'agenda politique. François Hollande a donc demandé un nouveau rapport à deux députés (à remettre avant le 1^{er} décembre2014), l'UMP Jean Léonetti et le PS Alain Claeys, tous deux spécialistes des questions éthiques. Un projet de loi est annoncé pour la fin de l'année.

¹⁰ La commission chargée d'examiner au Sénat le projet de loi a rejeté la sanction prévue du client le 8 juillet. Ce qui montre les hésitations de la gauche devant cette mesure.

L'abrogation de la circulaire Guéant, concernant le travail en France des étudiants étrangers qui viennent d'obtenir leur diplôme en France est de fait très rapide, dès fin mai 2012, rendant plus souple l'embauche de ces diplômés avec octroi d'un permis de travail. Mais cela ne change pas la politique générale à l'égard du travail des étrangers, qui reste très limitée.

Concernant le « délit de faciès » dans les contrôles d'identité, à savoir la pratique très fréquente par les policiers de contrôles d'identité préventifs dans des lieux publics en fonction de la couleur de peau, un dispositif pour les éviter a été imaginé, consistant à délivrer un récépissé après chaque contrôle. Ainsi l'individu contrôlé pourrait montrer son récépissé pour ne pas être contrôlé à nouveau le même jour. Dès septembre 2012, Manuel Valls, ministre de l'intérieur, renonce à ce dispositif. Les contrôles préventifs sont nécessaires à la sécurité publique, on ne peut les rendre trop lourds et bureaucratiques pour la police, la CNIL est réservée puisque, qui dit récépissé d'identité, dit aussi possible constitution d'un fichier des personnes à faciès étrangers, ce qui est évidement un fichier discutable du point de vue du respect des libertés individuelles. Le ministre de l'Intérieur semble avoir cédé aux pressions des milieux policiers et de leurs organisations professionnelles, très hostiles à cette mesure. Il maintient le code de déontologie existant depuis 2004 qui interdit en principe de choisir ceux qu'on contrôle sur des critères physiques et qui impose le vouvoiement.

Introduire un droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales nécessite, outre le vote majoritaire des deux chambres, une modification de la Constitution qui demande une majorité des 3/5 des parlementaires réunis en congrès, ou un référendum. Sous le gouvernement Jospin, une proposition de loi prévoyant cette mesure avait été votée à l'Assemblée nationale en 2000, mais elle n'a jamais été mise à l'ordre du jour du Sénat, où elle aurait été rejetée. Une nouvelle proposition a été votée au Sénat en décembre 2011, juste après le basculement de la majorité sénatoriale, mais celle-ci n'a pas (encore)été reprise à l'Assemblée. Depuis 2012, on a pu observer les efforts de certains pour faire émerger une initiative, notamment dans les rangs d'EELV; le pouvoir socialiste estime qu'il faut travailler à élargir les soutiens à la proposition pour qu'elle puisse atteindre la barre des 3/5 des parlementaires. Manuel Valls, ministre de l'intérieur, ne jugeait pas la réforme prioritaire, craignant en fait d'y perdre des voix, une partie de l'électorat étant très réservée sur les politiques migratoires; François Hollande annonce en 2013 un texte après les municipales et évoque le 6 mai 2014 un texte... avant la fin du septennat, de manière à ce que le dispositif puisse s'appliquer pour les élections locales après 2017. La possibilité de faire adopter une telle loi, dans le contexte de délitement de la gauche et de montée du Front national, semble pourtant très difficile à imaginer. Les quelques parlementaires de droite et du centre qui s'y sont parfois déclaré favorables (même Nicolas Sarkozy à deux ou trois occasions¹¹) hésiteront certainement beaucoup à se mouiller dans une telle aventure, avant une élection importante.

Politique de sécurité publique et traitement de la délinquance

En voulant développer une nouvelle police de proximité, notamment dans des zones de sécurité prioritaires à créer, François Hollande s'inspirait de la politique suivie par Jean-Pierre Chevènement etLionel Jospin en 1998, visant à lutter contre le sentiment d'insécurité en favorisant les contacts entre la police et les populations locales pour redonner confiance en la police, en favorisant aussi la prévention de la délinquance par des actions croisées des différents partenaires, appelés à discuter et mettre un œuvre un plan local de sécurité. Cette politique est abandonnée par Nicolas Sarkozy en 2003. Il demande aux policiers des résultats contre les délinquants qu'il convient d'arrêter plutôt que de jouer aux travailleurs sociaux. On est donc en face du récurrent clivage entre prévention, plutôt apanage de la gauche, et répression, plutôt apanage de la droite.

La création de zones de sécurité prioritaires a été entreprise en 201, poursuivie depuis, mais pas toujours avec des moyens très renforcés, comme initialement annoncé. Il y en a aujourd'hui 80. Elles visent notamment à lutter contre le trafic de stupéfiants et d'armes, contre les cambriolages, contre les incivilités et notamment les rodéos et plus globalement contretoutes les formes de violences urbaines dans les quartiers les plus exposés. Il y a dans chaque zone un plan de prévention et d'action contre les principales formes de délinquance, avec coordination de tous les acteurs publics. Prévention et répression sont conduites conjointement. Il est difficile d'apprécier aujourd'hui les effets de cette politique, jugée positive par ces protagonistes et déplorable par la droite.

Abordons la proposition programmatique de doubler le nombre de centres éducatifs fermés pour les mineurs condamnés (sorte de substitut à l'envoi des mineurs dans une prison classique), pour atteindre 80 centres. Cette proposition plutôt répressive a été assez vite remise en cause.La ministre de la Justice, Christiane Taubira, a annoncé début août 2012

¹¹ Dans son livre *Libre*(2001), Nicolas Sarkozy s'était déclaré partisan, sous condition de réciprocité, d'un vote des étrangers hors-Union européenne (suffisamment intégrés) en France aux élections municipales. Position oubliée pendant la campagne présidentielle de 2007, mais reprise en 2008, où il s'y affirme « à titre intellectuel »à nouveau favorable, à condition qu'il y ait réciprocité dans les pays étrangers. Il affirme aussi ne pas avoir les moyens de faire passer cette réforme. Pourtant, en 2011, il critiquera fortement le vote favorable à cette mesure du Sénat et dans la campagnede 2012, il s'oppose à François Hollande sur ce sujet.

qu'elle ne créerait pas la première vague annoncée de 18 centres fermés. Ces structures, spécialisées dans la prise en charge des jeunes récidivistes, ne constituent pas une solution miracle. Créés par la droite en septembre 2002, encouragés ensuite par la gauche (Ségolène Royal pendant sa campagne de 2007), ces centres sont peu nombreux et n'accueillent chacun que de 8 à 12 mineurs. Leur fonctionnement a été fortement critiqué par le contrôleur général de lieux de privation, Jean-Marie Delarue, en 2010 et 2013 : on y observe des recours abusifs à la violence physique et une insuffisante formation des éducateurs.

Après la contestation vient l'hésitation. Fin octobre 2012, la ministre réaffirme qu'il faudra tenir l'engagement présidentiel, avant d'adopter une position très nuancée un an plus tard : seuls8 centres seront ouverts pendant le quinquennat de François Hollande, sur les 40 promis. Elle annonce aussi des mesure pour améliorer le système : le dispositif va être globalement évalué, chaque centres sera mieux contrôlé, un renforcement de personnel en santé mentale sera introduit.

1000 postes supplémentaires pour la justice, la police et la gendarmerie chaque année : pour l'instant, cette promesse semble tenue, avec répartition à peu près égale entre justice et police/gendarmerie.

Concernant la remise à plat de la procédure pénaleet de l'exécution des peines, on assiste actuellement à la discussion à l'Assemblée d'une réforme pénale, voulue fortement par Christiane Taubira mais qui n'enchantait pas Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, selon un classique clivage fonctionnel interministériel.La réforme se voulait très en distance de celle de Nicolas Sarkozy, jugée « tout carcéral ». La querelle est arbitrée par le président et le premier ministre en juillet-août 2013, mais la discussion parlementaire est finalement reportée à après les élections municipales, le pouvoir craignant les effets de cette réforme sur le vote. La nomination de Manuel Valls comme Premier ministre a pu faire craindre une remise en cause du projet de loi, mais Christiane Taubira a été maintenue à la Justice et la loi arrive sans avoir été réécrite par un nouveau ministre. Le texte, très technique, est aussi très politique. Il cherche à décongestionner les prisons surpeuplées et espère, avec un moindre recours à la prison, éviter ainsi la socialisation des délinquants à la récidive, en instaurant une nouvelle forme de peine de substitution, la contrainte pénale (par exemple condamner le délinquant à se faire soigner, à se former, à indemniser ses victimes). Ce nouvel outil de l'arsenal de dispositifs déjà existants était normalement prévu pour les délits encourant une peine de moins de 5 ans, mais Christiane Taubira et une partie des députés socialistes souhaitent étendre la possibilité de recourir à ce dispositif pour tous les délits. Un amendement en ce sens a été voté en commission des lois avec le consentement tacite de la ministre, qui s'est fait recadrer par le président. Probablement un amendement de compromis sera trouvé¹².

2^{ème} mesure importante de cette loi : les peines planchers instituées pour les récidivistespar Nicolas Sarkozy, qui ne supportait plus la liberté laissée aux juges d'individualiser les peines en fonction du contexte du délinquant, sont supprimées. Il n'y a donc plus de peine minimale mécaniquement applicable.

3^{ème} mesure à retenir : au deux-tiers de la peine exécutée en prison, un rendez-vous obligatoire doit avoir lieu avec le détenu pour discuter d'une possible liberté conditionnelle accompagnée d'un suivi pour faciliter la réinsertion.

Le débat, quoique très technique, a été vif entre la gauche et la droite dans les deux chambres, la droite parlant de laxisme, la gauche défendant un texte de compromis dont certains pensent qu'il ne va pas assez loin. Il y a donc aujourd'hui une gauche qui comprend la nécessité de mesures coercitives et de caméras de surveillance (notamment les maires des villes), alors qu'une autre partie de la majorité est plus radicale et reste dans une position plus principielle sur la défense des libertés et la priorité à donner à l'éducation du délinquant. Le texte en train d'être voté fait plus que de « remettre à plat la procédure pénale », comme le prévoyait les engagements présidentiels. Il va même contre l'annonce sécuritaire du programme : « les peines de prison seront toutes exécutées ».

Evidemment le succès ou l'échec de cette réforme dépend avant tout des moyens humains qui y seront consacrés pour suivre les délinquants en position de contrainte pénale. Outre des emplois de magistrats et de fonctionnaires de justice (500), la ministre a obtenu l'embauche de 100 conseillers pénitentiaires d'insertion, soit une augmentation de 25 % des effectifs.

Conclusion : des réformes importantes ont vu le jour, mais pas toujours dans le sens d'un plus fort libéralisme culturel, du moins au sens traditionnel du terme, dans les différents domaines recouverts par ce vocable à l'origine. Les réformes concernant le libéralisme des moeurs ont été en partie mises en oeuvre (mariage) et pourraient continuer à l'être (fin de vie). Concernant la politique à l'égard des étrangers et immigrés, on est en stand bye prolongé sur

¹² Le 8 juillet 2014, la commission mixte paritaire de l'Assemblée et du Sénat sur cette loi en discussion a trouvé un compromis après de difficiles négociations. La contrainte pénale ne peut s'appliquer pour l'instant qu'aux délits passibles de 5 ans d'emprisonnement mais on devrait étendre cette mesure à tous les délits en 2017. Par ailleurs, les tribunaux correctionnels pour mineurs, créés par un texte de 2011pris à l'initiative de Nicolas Sarkozy, qui trouvait les juges des enfants trop laxistes, ne sont pas immédiatement supprimés, mais Christiane Taubira a annoncé une nouvelle loi sur ce sujet pour 2015. François Hollande s'était engagé à supprimer ces tribunaux pendant l'entre-deux tours présidentiel, à la demande des juges pour enfants.

le droit de vote, et la politique reste très limitative et répressive (notamment pour les expulsions, dont l'affaire Léonarda a été un exemple symbolique). Concernant la justice, on revient sur les mesures les plus répressives adoptées sous le quinquennat précédant, mais la politique reste très soucieuse de mesures d'ordre. Il est clair qu'entre les promesses et leur réalisation, de nombreux débats interviennent, où jouent beaucoup les groupes de pression et les opinions publiques(au pluriel car elles sont elles-mêmes composites et conflictuelles) qui souhaitent cependant souvent davantage d'ordre public et réagissent différemment selon qu'une question est perçue comme relevant des libertés individuelles ou de l'ordre public.